

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 18 septembre 2025

L'an 2025 et le 18 septembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 septembre 2025.

Date de la convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 11 septembre 2025

Délibération N° 18-09-2025 / N°166

Etaient présents les membres en exercice : 65

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Stéphane Gomès, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Edouard Hauteceur, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 91

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Yves Petit, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnaud Ricq, Philippe Lefebvre, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Jean-Michel Delannoy suppléé par Martine Quiquempoix, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Philippe Duez, Denis Caillierez, Gérard Nicolle, Jean-Louis Lebas.

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard procuration à Jean-Michel Desailly, Sylvie Gabez procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit procuration à Guillaume Lefebvre, Patrick Zakrent procuration à Monique Debeaumont, Pierre Cuvillier procuration à Guy Vasseur, Stéphane Locquet procuration à Catherine Libessart, Olivier Gallet procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery procuration à Damien Bricout, Yannick Barlet procuration à Jean-Michel Schulz, Serge Leu procuration à Patrick Nepveu, Roland Descamps procuration à Eric Caron, Yves Lieppe procuration à Marie Bernard, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux, Muriel Sergier procuration à Sidonie Duriez, Philippe Vanderbeken à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Dominique Verdel

Titre de la délibération : Signature de conventions pour la réalisation d'ouvrages de régulation au fil de l'eau dans la cadre de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, les ouvrages sont majoritairement situés dans des parcelles privées.

Il précise qu'afin de les mettre en œuvre, plusieurs cas de figures se présentent :

Pour les ouvrages d'hydraulique douce de type haie et fascine : après négociation (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture), une convention tripartite est signée entre le propriétaire, l'exploitant agricole et la Communauté de communes. Cette démarche a été actée par délibération du 30 juin 2022. Ces ouvrages doivent ensuite être déclarés d'intérêt général pour être réalisés.

Pour les ouvrages de régulation au fil de l'eau tels que les fossés à redents, merlons etc., :

- la Communauté de communes privilégie l'acquisition des emprises nécessaires, après accord amiable avec le propriétaire et l'exploitant. Cette démarche facilite la réalisation des travaux ainsi que les futures opérations d'entretien.
- En cas de refus de la vente, il peut être proposé, comme pour les haies et fascines, la signature d'une convention tripartite entre le propriétaire, l'exploitant agricole et la Communauté de communes. Un dossier de déclaration d'intérêt général doit ensuite être déposé afin d'autoriser la mise en œuvre des travaux.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions pour les ouvrages de régulation au fil de l'eau ne faisant pas l'objet d'une acquisition foncière.

Vu l'avis favorable du bureau du 10 Septembre 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- Autoriser le Président à signer les conventions pour les ouvrages de régulation au fil de l'eau ne faisant pas l'objet d'une acquisition foncière.
- Autoriser le Président à engager l'ensemble des démarches permettant la bonne mise en œuvre de cette procédure et signer tous les documents y afférant.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 23/09/2025 et publication ou notification du 23/09/2025